



LE VÉHICULE

Qu'il s'agisse d'un véhicule personnel ou d'un véhicule de société, il est recommandé avant chaque départ de réaliser **un tour de sécurité du véhicule**.

QUELQUES POINTS À VÉRIFIER

- ▶ **L'état, l'usure et le gonflage des pneumatiques**
(incluant la roue de secours)
 - Vérifier le bon état général des pneumatiques ainsi que la pression.
- ▶ **Pour voir et être vu**
 - Vérifier le bon fonctionnement des éclairages et des signalisations.
 - Vérifier la propreté des vitres et rétroviseurs ainsi que les essuie-glaces.
- ▶ **Le système de freinage**
 - Vérifier le bon fonctionnement et l'efficacité du système de freinage.
- ▶ **Les différents niveaux**
 - Avant de prendre la route, vous devez contrôler le niveau d'eau de votre véhicule, ainsi que le niveau d'huile. Pensez également à vérifier le niveau de liquide lave-glace et de carburant.

LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

- ▶ Le port de la ceinture de sécurité est **obligatoire pour le conducteur comme pour chaque passager**.
 - Tirez la ceinture par-dessus votre torse. Veillez à ce qu'elle ne s'entortille pas et assurez-vous que la ceinture soit parfaitement fixée.
- ▶ Le décret 2005-277 du 25/03/2015 précise :
« le conducteur est responsable du non port de la ceinture de sécurité ou de la non utilisation des dispositifs adaptés pour les passagers mineurs. Le non port de la ceinture de sécurité entraîne un retrait de 3 points et une amende de 135 €. »

L'ARRIMAGE DES CHARGES

► Pour les véhicules types fourgons, VUL

(Véhicule utilitaire léger)

Ils sont généralement équipés de points de fixation (*crochets, anneaux, rails à perforation*) situés sur les parois ou pavillons qui permettent de fixer les charges au moyen des dispositifs d'arrimage. Dans ce cas, il faut s'assurer que la carrosserie est apte à encaisser les efforts qui lui sont imposés.

► Connaître la charge et avoir une bonne répartition

Eviter les surcharges et veiller à bien répartir les charges dans le véhicule. Un chargement mal réparti peut provoquer le renversement du véhicule, essentiellement dans les courbes et occasionner une surcharge et donc un dépassement de poids.

Pour sécuriser son chargement il est important de connaître la charge utile (CU) de son véhicule et le poids de son chargement. L'indicateur de charge est un bon moyen d'éviter la surcharge ($CU = PTAC - PV$).

Une mauvaise répartition peut entraîner l'usure anormale ou la casse de la suspension, l'éclatement ou l'usure prématurée des pneumatiques et une mauvaise tenue de route.

► Bien arrimer les charges

Le code de la route prescrit des mesures relatives au chargement (*art.R.65*) : *« Toutes précautions utiles doivent être prises pour que le chargement d'un véhicule automobile ou remorque ne puisse être une cause de dommage ou de danger. Tout chargement débordant ou pouvant déborder sur le contour extérieur du véhicule du fait des oscillations du transport, doit être solidement amarré. Les chaînes, bâches et autres accessoires, mobiles ou flottants, doivent être fixés au véhicule de manière à ne sortir à aucun moment du contour extérieur du chargement et à ne pas trainer sur le sol. »*

Il est déconseillé de laisser des objets sur la plage arrière du véhicule, en cas de collision, ceux-ci peuvent devenir dangereux.

Exemple : à 50 km/h, une charge de 30 kg peut se transformer en projectile pesant 1,2 t.



www.actionsantetravail.fr

D.007 - Mars 2018

